Métropole du Grand Paris

Dispositifs techniques et financiers de soutien à la biodiversité

21/12/2023 - CYCLE DE WEBINAIRES : DISPOSITIFS D'AIDE POUR LA BIODIVERSITÉ

Fonds biodiversité

Nouveau fonds adopté par le Conseil métropolitain du **14 avril 2023** (mesure prioritaire du Plan biodiversité)

Budget de **80 millions d'euros d'ici 2030**, pour financer des **opérations structurantes** favorisant la biodiversité et la nature en ville et s'inscrivant dans la trame écologique métropolitaine.

- Ex: plantations massives d'arbres, désimperméabilisation / renaturation, résorptions de coupures écologiques, …

Bénéficiaires : communes, EPT, établissements publics, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible.

Financement : dépenses d'investissement, jusqu'à 80% de la dépense, pas de montant plafond.

Analyse des dossiers : au fil de l'eau et sélection en Commission « nature ».

Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Financement de projets en matière de développement économique, aménagement et développement durable

- Notamment **projets de renaturation et d'agriculture urbaine**

Bénéficiaires: communes et EPT

Financement : dépenses d'investissement jusqu'à 50% du montant total du projet hors taxe, plafonné à 1 000 000 € par projet.

Dépôt des dossiers au fil de l'eau

Analyse par un Comité de sélection composé des vice-présidents thématiques et des présidents des groupes politiques métropolitains

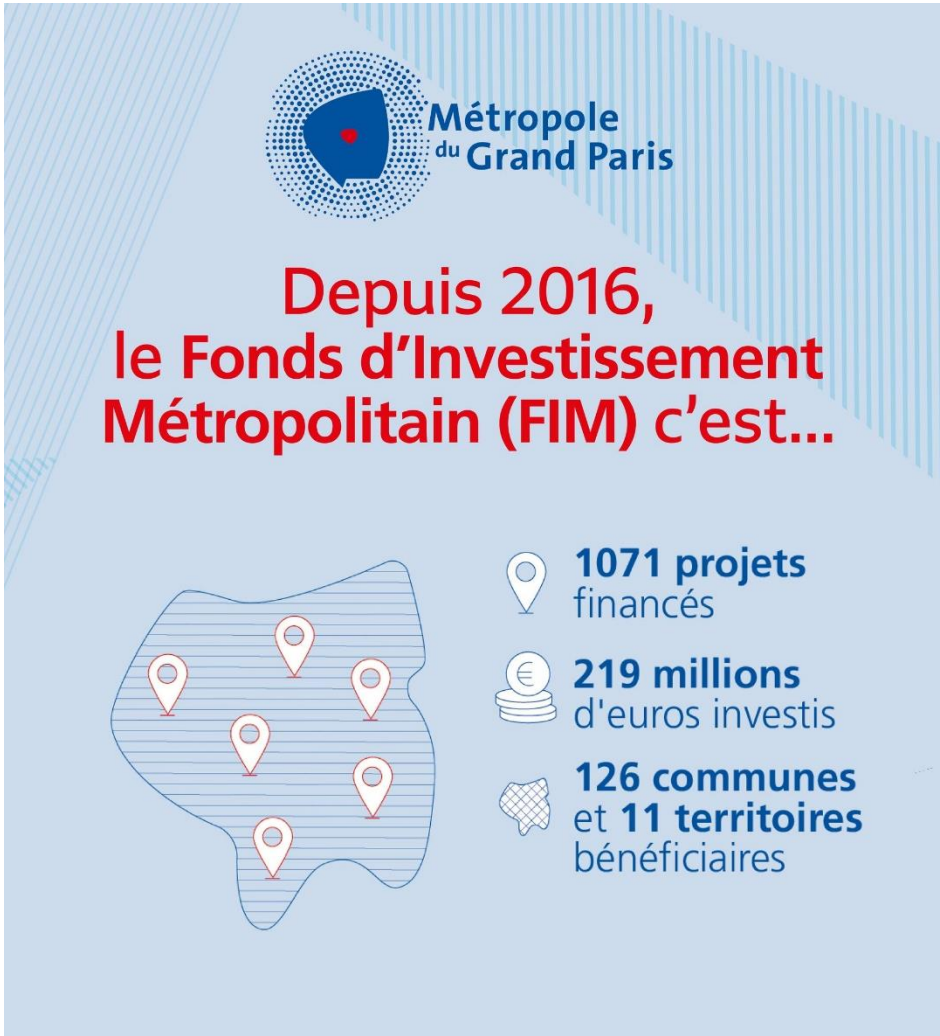

Appel à projets « Nature 2050- Métropole du Grand Paris »

Appel à projets **en partenariat avec CDC Biodiversité** pour déployer le programme Nature 2050 sur le territoire de la Métropole.

Objectif : Soutenir les collectivités qui s'engagent pour la **lutte contre le changement climatique et la reconquête de la biodiversité** à travers des actions de préservation et de restauration d'espaces de nature.

2 éditions organisées :

- 9 lauréats pour la 1ère édition en 2019 (2 millions d'euros de financement)
- 10 lauréats pour la 2e édition organisée en 2022 (3,7 millions d'euros de financement)

Bénéficiaires : communes, EPT, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage.

Financement de dépenses d'investissement, jusqu'à 80%, 500 000 € maximum.

Suivi jusqu'en 2050 des projets.

Prochain AAP : 2025

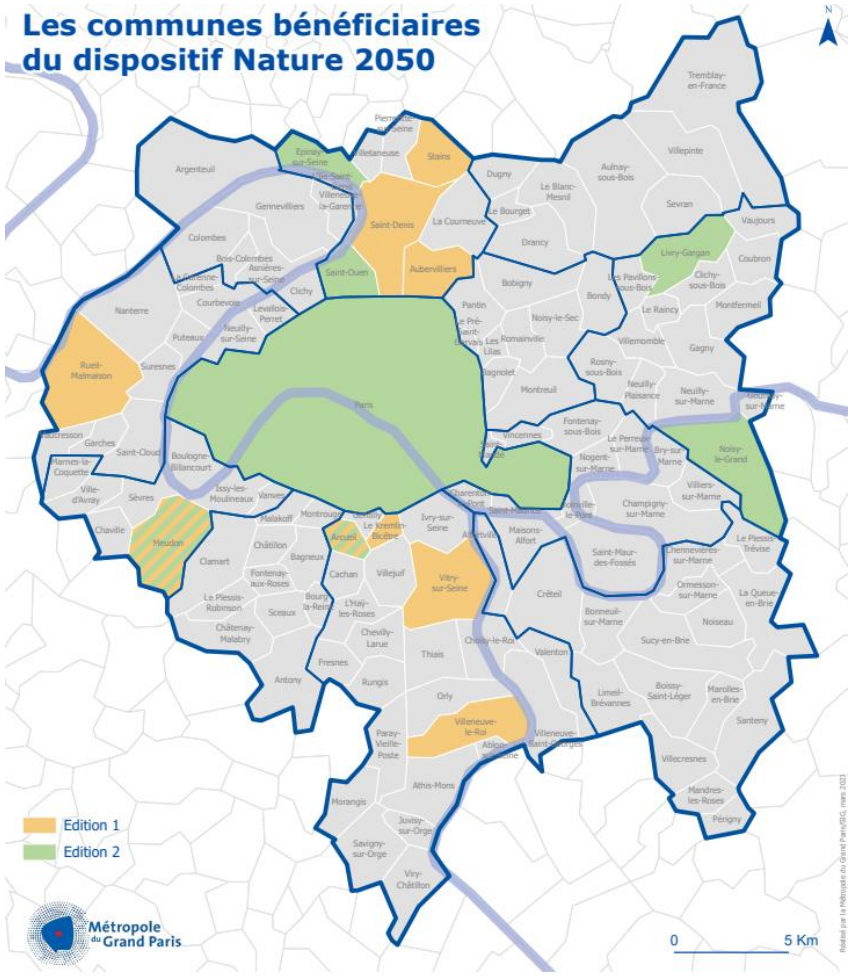

AMI inventaires écologiques métropolitains

AMI lancé en 2022 pour **améliorer la connaissance naturaliste du territoire** (priorité du Plan biodiversité)

Mise à disposition d'un bureau d'études, financé par la Métropole, pour réaliser 3 missions:

- Elaboration d'une synthèse des données naturalistes existantes
- Réalisation d'inventaires complémentaires sur le territoire
- Propositions de recommandations d'actions à mettre en œuvre

➢ 16 lauréats (9 « promotion 1 » et 7 « promotion 2 »)

Pour la promotion 2 (collectivités plus avancées dans la connaissance de leur biodiversité), l'accompagnement se concentre sur la réalisation d'inventaires complémentaires.

Bénéficiaires : communes et EPT

Prochain AMI : 2025

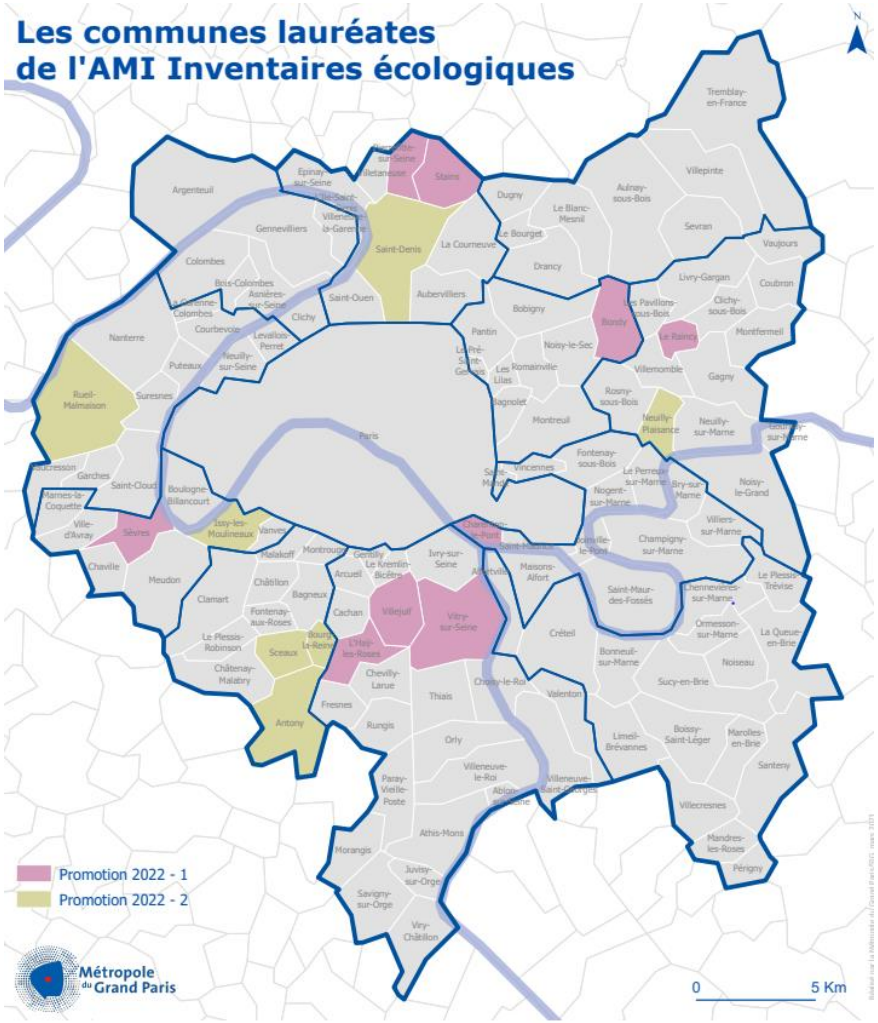

Accès aux ressources Plante&Cité

Permettre aux élus et services techniques des territoires de la Métropole du Grand Paris de **s'appuyer sur les activités de recherche et l'expertise technique de Plante&Cité.**

Ce partenariat permet à 1 technicien et à 1 élu d'une collectivité d'avoir accès aux services suivants

- Accès à toutes les ressources en ligne sur www.plante-et-cite.fr
- Inscription gratuite à un atelier technique par an organisé avec la Métropole du Grand Paris
- Abonnement à la Lettre de Plante & Cité : 11 numéros par an
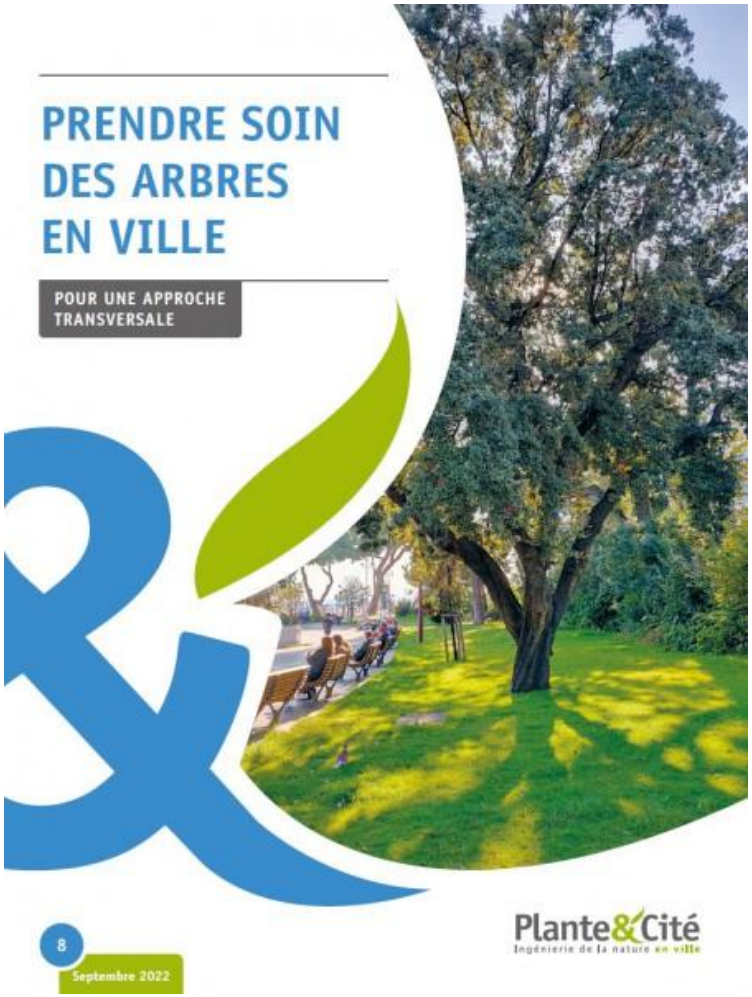
Pour en bénéficier, envoyer un mail à metropolenature@metropolegrandparis.fr en précisant les coordonnées de l'élu et du référent technique concernés